

L'association a pour objet d'aider à l'installation et maintenir les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Les consomm'acteurs pré-financent une partie des productions mises en place et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consomm'acteurs deviennent partenaires.

Contractants

Producteurs

Adeline (de Melleroy)
Sylvain (Pressigny les Pins)
Aurélien (de Cortrat)
Laurence & Olivier (de Cortrat)

Consomm'acteur

Numéro d'adhérent :

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

Tuteurs

Cécile 06.14.16.39.61 (texto préférable)

Mél : tuteurlegumes@amapp.fr

Tél :
 Courriel :

Contrat d'hiver 2019	Avril				Mai					Juin			
	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28
Prix du panier	8 €				10 €					10 €			
Nombre de paniers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
MONTANT TOTAL POUR LE MOIS	8 € x 4 = 32 €				10 € x 5 = 50 €					10 € x 4 = 40 €			

La distribution a lieu chaque **vendredi**, aux « Jardins de Mocquepoix » de **17h30 à 19h30**.

Termes du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de **3 mois** (janvier à mars 2019).

Participation à la pesée & à la distribution (entourer les dates).

Avril				Mai					Juin			
5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28

Nombre total de **13 paniers**. Montant total de **122 €**.

Les chèques sont à rédiger à l'ordre de l'**EARL BODARD**.
(Respecter les sommes indiquées, svp merci.)

La totalité de ce montant est réglé à la signature du contrat et remise au tuteur.

Plusieurs versements sont possibles, entourez votre choix :

1 chèque 2 chèques 3 chèques espèces

Pensez à indiquer le ou les **mois d'encaissement** aux dos de vos chèques et **sur le tableau ci-contre**, à droite.

Mois d'encaissement	Montant du versement
Avril	
Mai	
Juin	

Date
 Signature du producteur

Date
 Signature du consomm'acteur

Engagements du consomm'acteur :

- Il s'engage à prendre un panier **chaque semaine**, pendant la période de 3 mois du contrat.
- En cas d'absence imprévue, le consomm'acteur peut faire retirer le panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'amapp). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient les tuteurs afin qu'une solution soit trouvée avec l'ensemble des amappiens.
- **Il s'engage à assurer une permanence pour aider à la distribution ou à la pesée pendant la durée du contrat.**
- Il s'engage à payer à l'avance les paniers par chèques (ou en espèces).

Résiliation

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.

Les tuteurs – interlocuteurs entre consomm'acteurs et producteurs

Les maraîchers sont aidés dans l'organisation des distributions par des tuteurs. Ils se partagent les tâches de gestion des contrats, d'organisation des distributions et de représentants des consomm'acteurs.

Ils enregistrent les contrats, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consomm'acteurs ...

Si vous avez des questions sur les contrats, si vous ne pouvez pas retirer votre panier*... vous pouvez contacter simultanément par texto ou mél les tuteurs (*sans oublier de préciser votre nom, la date et la taille du panier).

Le fonctionnement

Le contrat est établi selon une fréquence hebdomadaire pour une durée de 3 mois, couvrant une saison, non révisable.

Les chèques sont libellés par le consomm'acteur **à l'ordre de l'EARL BODARD**. Ils sont remis pour encaissement aux producteurs au fur et à mesure des mois, à leur début, en suivant les indications du consomm'acteur.

Les nouveaux inscrits à l'Amapp pourront signer un contrat d'essai pour une période d'un mois au maximum. La signature de la période d'essai se fait en début de mois.

Sur le lieu de distribution :

Le contenu du panier est affiché: les légumes, leur variété, leur poids, leur prix, leur provenance ...

Une liste d'émargement est à disposition pour noter le passage des consomm'acteurs (**à remplir impérativement**).

La distribution est assurée par un producteur et au moins deux consomm'acteurs.

Qui sont les maraîchers ?

Les légumes qui composent le panier sont produits par des maraîchers en Agriculture Biologique.

- ADELIN BODARD, LES GUERINS 45220 MELLEROY
- SYLVAIN NOILOU, LES JARDINS DE LA MINE D'OR 45290 PRESSIGNY LES PINS
- AURELIEN LOMBARD, LE PETIT MOCQUEPOIX 45700 CORTRAT
- GAEC « LES JARDINS DE MOCQUEPOIX » (LAURENCE & OLIVIER), LE PETIT MOCQUEPOIX 45700 CORTRAT

Engagements des Maraîchers :

- Ils s'engagent à proposer une grande **diversité** de produits, à privilégier les variétés anciennes et du terroir, et de fournir des produits de **qualité**, écologiquement sains, en pratiquant des méthodes de **l'agriculture respectueuses de la nature et de l'environnement** : biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau.
- Ils s'engagent à produire dans la transparence et à ouvrir leurs exploitations aux visites des consomm'acteurs de l'Amapp. Des fiches techniques de chacune de leurs exploitations sont à votre disposition.
- Ils s'engagent à vous servir régulièrement, aux jours et aux heures indiqués.
- Ils s'engagent à inviter les « tuteurs » des maraîchers à chaque réunion de producteurs concernant l'Amapp du Gâtinais.
- Ils s'engagent à **communiquer les informations sur leur production** via le bulletin de liaison de l'Amapp. Un calendrier des productions sera mis en place dès que possible.
- Ils s'engagent à **tenir compte des remarques** faites par les consomm'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

Le présent contrat est enregistré si le consomm'acteur et le producteur sont à jour de leur cotisation à l'AMAPP du Gâtinais.

NB : Pour transporter vos produits, pensez à votre panier, merci !